



## COMMISSION DE L'ARBITRAGE SAISON 2023 - 2024



### RESULTATS STAGE FORMATION INITIALE 3EME SESSION Siège du District de Lyon et du Rhône – LYON 7ème

Notre Commission de l'Arbitrage vient d'organiser « son » troisième stage de Formation Initiale pour cette saison (du mercredi 27 au samedi 30 décembre 2023) selon les directives reçues de la Commission Fédérale de l'Arbitrage, et de sa Direction Technique de l'Arbitrage.

Ainsi, placée sous la Responsabilité du CTDA, Jean- Claude LEFRANC, la 3ème session de recrutement d'arbitres vient donc de s'achever par le contrôle de connaissances qui s'est déroulé ce samedi 30 décembre 2023.

Cette session regroupant 39 candidats inscrits (dont 1 féminine), a été animée par Omar AIT HAMMOU (Responsable – Formateur 1<sup>er</sup> degré) – Lazhar BENCHARRAT – Khalil MAAOUI - Patrick PRESTINI (Initiateurs en Arbitrage) – Salman MAAROUFI (formateur).

A l'issue de ce stage en externat de 3.5 jours, 29 candidats dont 1 féminine ont été déclarés ADMIS (cf tableau des résultats dans le fichier PDF joint en annexe).

Ces candidats admis sont convoqués à une réunion préparatoire aux épreuves pratiques (arbitrage des premiers matchs) dont une séance de formation à la FMI (n°7), le **SAMEDI 20 JANVIER 2024** de 8h30 à 12h30 au siège du DLR. **Présence obligatoire !**

Ces candidats admis ont d'autre part l'obligation d'aller préalablement assister à un match pour voir un arbitre expérimenté officier : **Samedi 13 et/ou Dimanche 14 janvier 2024** (les consignes et affectations seront communiquées ultérieurement aux candidats concernés par mail)

Après cette observation de matchs, les candidats admis seront désignés : **27 et/ou 28 janvier, 3 et/ou 4 février 2023, 10 et/ou 11 février 2024 (sous réserve des conditions météorologiques)**

A cette occasion, ils seront désignés et suivis, conseillés mais aussi évalués par des accompagnateurs préalablement désignés. Ces désignations et ces accompagnements seront effectués par la Commission de l'Arbitrage présidée par Laurent CHABAUD.

A l'issue de ce cursus de formation théorique et pratique, les candidats seront classés arbitres ou jeunes arbitres stagiaires.

Ceux- ci ont l'obligation de se présenter à une séance (n°8) où un point technique sera effectué après les premiers matchs arbitrés laquelle reste à fixer au siège du District de 19h00 à 22h00 (**date communiquée ultérieurement**).

**Avec nos coups de sifflets d'encouragements à nos 29 promus pour la pratique et nos meilleurs vœux de bonne année et de réussite !**

**Jean- Claude LEFRANC**  
CTDA Lyon et du Rhône  
3/01/24

N.B. 1 : Ces résultats sont également communiqués par mail avec dossiers administratifs à compléter.

**N.B. 2 : Il est expressément demandé aux clubs concernés par l'admission d'un ou des candidats de bien vouloir saisir une demande de licence arbitre dématérialisée. Merci par avance de votre diligence.**